ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 43059

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les moyens insuffisants donnés aux gendarmes pour qu'ils puissent accomplir leurs missions dans de bonnes conditions. Le directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN) a ainsi alerté les parlementaires lors des auditions menées dans le cadre du budget de la Défense sur les difficultés rencontrées : « Aucune commande de véhicules n'a pu être passée pour le moment alors que ces moyens sont des outils de travail quotidien, aucune commande d'ordinateurs n'a pu être réalisée pour la deuxième année consécutive. Nous sommes également en difficulté pour assurer les paiements sur des lignes incontournables, par exemple les dépenses d'énergie pour lesquelles il manque aujourd'hui 16 millions d'euros [...] Aussi, pour continuer d'assurer le bon fonctionnement des unités, je serai conduit à reporter le paiement des loyers aux collectivités locales ». Le budget attribué à la gendarmerie ayant diminué de près de 9 %, le fonctionnement de cette institution se complique lourdement. Comment dans ces conditions, lui demande-t-il, est-il possible d'assurer la sécurisation du territoire, notamment en milieu rural. Les gendarmes déplorent de ne pas avoir les moyens d'accomplir leurs missions. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend donner les moyens nécessaires pour que la gendarmerie puisse travailler dans de bonnes conditions et que la sécurité puisse ainsi être assurée dans tout le territoire.

Texte de la réponse

La loi de finances de 2013, adoptée par le Parlement, garantissait des moyens qui permettaient à la gendarmerie de remplir ses missions. Ces moyens ont été calculés au plus juste, c'est pourquoi le gel des crédits dans le cadre de la mise en réserve initiale n'a pas porté sur les moyens de fonctionnement opérationnels qui ont été autant que possible préservés. En conséquence la gendarmerie a été contrainte de faire porter ces abattements en priorité sur les crédits d'investissement rendant impossible la mise en commande des véhicules et des ordinateurs prévus en 2013. Par ailleurs, cette réduction de la dotation ne permettait pas d'envisager de payer la totalité des dépenses d'énergie (induisant l'obligation pour couvrir cette dépense de reporter le paiement d'une partie des loyers dû aux collectivités locales). Cette mesure pénalisait également la ressource en carburant et impactait fortement les moyens de la gendarmerie mobile. La levée d'une partie de la réserve décidée par le premier ministre début novembre a permis à la gendarmerie d'assainir la fin de gestion et de programmer des achats de matériels. Ainsi, la gendarmerie a commandé 1.250 véhicules et 10.000 ordinateurs en fin d'année 2013 ainsi que des moyens de télécommunication. Par ailleurs, afin de répondre aux besoins exprimés par les unités, la gendarmerie va procéder à la commande de différents moyens de forces intermédiaires. Elle va également être en mesure de payer les loyers à l'ensemble des collectivités locales et un complément à hauteur de 1,5 M€ en carburant et en entretien automobile redonnera de la capacité de manoeuvre aux unités dans la perspective d'une fin d'année où l'activité est traditionnellement soutenue. Enfin, un complément de 10 M€ de crédits immobiliers va permettre d'initier plus de 200 opérations de maintenance urgente (mise aux normes de sécurité, chauffage, toiture, isolation).

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE43059

Auteur : M. Fernand Siré
Circonscription : Pyrénées-Orientales (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43059
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 novembre 2013, page 11940
Réponse publiée au JO le : 25 février 2014, page 1854